

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2018

ORDRE du JOUR :

- **Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal**
- **Désignation d'un secrétaire de séance**
- **Délibération : autorisation de location d'un logement du presbytère**
- **Validation du contrat de travail de l'employée municipale**
- **PLUI : avancement du projet**
- **Délibération : autorisation de signature de convention pour accueil d'un élève à La Chapelle**
- **Délibération : avis sur résiliation de bail d'un logement du presbytère**
- **Demande de construction de la Rabale**
- **Délibération : participation financement du centre de secours**
- **Délibération : autorisation de signature de convention avec le Seba**
- **Délibération : modification des statuts de la communauté de communes**
- **Cérémonie du 11 novembre**
- **Questions Diverses : Courrier Ferme des Bois.**

Présents : Alain Mahey - Chantal Dujancourt - Michel Rocher - Michele Menu - Florence Chazalon – Michel Dalzon.

Excusés : Angélique Reynaud (pouvoir à Chantal Dujancourt). Guy Lemmens (pouvoir à Alain Mahey), Richard Romestant (Pouvoir à Michel Rocher).

Absents : Martine Dhaine, Christian Faugier.

Secrétaire de séance : Chantal Dujancourt.

Le compte-rendu du dernier conseil est adopté à l'unanimité.

1/ Délibération autorisation de location d'un logement du presbytère :

Suite au départ du dernier locataire, le logement a été remis à la location. 5 personnes sont venues pour visiter, 4 ont déposé 1 dossier. Suite étude des dossiers, 1 famille avec un enfant est proposée. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise la signature du bail avec garant.

2/ Validation du contrat de travail de l'employée municipale :

En accord avec l'employée municipale, les horaires de travail sont modifiés pour l'année scolaire 2018-2019 (Atsem + entretien), soit 30h/semaine.

Accord du Conseil Municipal.

3/ PLUI : avancement du projet

Suite dernière réunion avec le chargé de mission de la CdC, les derniers points ont été actualisés :
Changement de destination de « La Ferme des Bois » actuellement en zone N, pour possibilité d'agrandissement du logement.

Plusieurs espaces réservés sont inscrits pour améliorer la circulation, agrandir les cimetières.

4/ Délibération : autorisation de signature de convention pour accueil d'un élève en classe Ulys à La Chapelle sous Aubenas : Renouvellement, accord à l'unanimité.

5/ Avis sur résiliation de bail d'un logement du presbytère

Un locataire d'un logement communal a informé de son souhait de résilier son bail à l'issue de la durée légale du préavis. Le conseil demande que le paiement du loyer soit à jour.

6/ Demande de construction de La Rabale

Suite courrier de demande d'agrandissement de 9,40 m² du local de la rabale, le conseil donne son accord et demande qu'une déclaration préalable soit déposée.

7/ Délibération : participation financement du centre de secours

Participation de toutes les communes de la CdC, 3 versements prévus pour régler le montant dû par chaque commune, soit

- 35% du montant prévisionnel en début de chantier,
- 35% à la fin du gros œuvre,
- Solde à la fin des travaux,

Accord du Conseil Municipal.

8/ Délibération : autorisation de signature de convention avec le SEBA

Par délibération le SEBA demande la signature d'une convention SEBA/Mairie de Chandolas pour la rehausse des bouches à clés de la route dans la traversée de Maisonneuve. Accord du Conseil Municipal.

9/ Délibération : modification des statuts de la Communauté de Communes

La CdC Beaume Drobie ayant pris la compétence « Politiques locales du Commerce », le 19 septembre dernier, Les statuts doivent être modifiés. Accord du Conseil Municipal.

10/ Cérémonie du 11 novembre

La commémoration aura lieu le Samedi 10 Novembre à 18h30, en présence de Mme la sous Préfète, les gendarmes, les pompiers, la fanfare de Joyeuse et des enfants de l'école de Chandolas qui liront des textes à la mémoire des « poilus de 14/18 ».

11/ Extension logement Ferme des Bois

Demande d'extension de la maison en fermant les 2 terrasses suite à une naissance.

Un seul devis est fourni. Le conseil demande d'en fournir un second et d'attendre la validation du PLUI pour déposer un permis de construire (voir point 3 de l'ordre du jour).